

COMMISSION
ELECTROTECHNIQUE
INTERNATIONALE

CISPR
22

1997

INTERNATIONAL
ELECTROTECHNICAL
COMMISSION

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1
2000-08

COMITÉ INTERNATIONAL SPÉCIAL DES PERTURBATIONS RADIOÉLECTRIQUES
INTERNATIONAL SPECIAL COMMITTEE ON RADIO INTERFERENCE

Amendement 1

**Appareils de traitement de l'information –
Caractéristiques des perturbations
radioélectriques –
Limites et méthodes de mesure**

Amendment 1

**Information technology equipment –
Radio disturbance characteristics –
Limits and methods of measurement**

© IEC 2000 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembe Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

C

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité G du CISPR: Perturbations relatives aux appareils de traitement de l'information.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
CISPR/G/177/FDIS	CISPR/G/190/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 42

10.4 Configuration de l'appareil

Remplacer ce paragraphe par le suivant:

L'appareil en essai doit être configuré et doit fonctionner selon les prescriptions des articles 8 et 9; il doit être disposé comme indiqué dans les figures 10, 11 et 12 pour les appareils sur table, les appareils disposés à même le sol et ceux combinant les deux. Les figures 13 et 14 montrent la configuration des appareils disposés à même le sol avec des câbles aériens.

Les appareils en essai sur table doivent être placés sur une table non métallique à 0,8 m au-dessus du plan de sol métallique horizontal (voir 10.3.4) du site d'essai de mesure des émissions rayonnées. Tous les câbles quittant les appareils en essai sur table afin d'être connectés en dehors de l'emplacement de l'essai (par exemple câbles d'alimentation, lignes téléphoniques, câbles connectés à des équipements auxiliaires situés en dehors de l'espace d'essai) doivent être insérés dans les pinces placées sur le sol à l'endroit où le câble atteint le sol (voir figure 10). Des tubes de ferrites peuvent également être utilisés à la place des pinces afin d'obtenir une impédance de mode commun à faible Q et un découplage équivalents. Les pertes d'insertion des pinces en ferrite doivent être >15 dB dans la gamme des fréquences comprises entre 30 MHz et 1 000 MHz si la mesure est faite avec un système adapté sur 50 Ω selon le CISPR 16-1.

L'appareil en essai, lorsqu'il est destiné à être posé sur le sol, doit être placé directement sur le plan de sol métallique horizontal et doit reposer sur ses points d'appui normaux, mais l'isolation entre ses points de contacts métalliques et le plan de masse doit être supérieure à 12 mm.

Les appareils conçus à la fois pour une utilisation sur table et à même le sol doivent seulement être évalués dans la configuration sur table, à moins que l'utilisation la plus représentative soit à même le sol, auquel cas la configuration correspondante est utilisée.

Les appareils conçus pour être accrochés à un mur doivent être évalués selon la configuration des appareils en essai sur table. L'orientation de l'appareil doit correspondre à une utilisation normale.

FOREWORD

This amendment has been prepared by CISPR subcommittee G: Interference relating to information technology equipment.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
CISPR/G/177/FDIS	CISPR/G/190/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

Page 43

10.4 Equipment set-up

Replace this subclause by the following:

The EUT shall be configured and operated in accordance with the requirements of clauses 8 and 9 and set up in accordance with figures 10, 11 and 12 for table-top equipment, floor-standing equipment and combined floor-standing and table-top equipment. Figures 13 and 14 display the set-up for floor-standing equipment using overhead cables.

Table-top EUTs shall be placed upon a non-metallic table 0,8 m above the horizontal metal ground plane (see 10.3.4) of the radiated field strength test site. All cables leaving the table-top EUT for a connection outside the test site (for example, mains cables, telephone lines, connections to auxiliary equipment located outside the test area) shall be fitted with ferrite clamps placed on the floor at the point where the cable reaches the floor (see figure 10). Instead of the clamps, ferrite tubes can also be used to perform similar low Q common-mode impedance and decoupling features. The insertion loss of the ferrite clamps or ferrite tubes shall be >15 dB in the frequency range 30 MHz to 1 000 MHz if measured in a 50 Ω system according to CISPR 16-1.

Floor-standing EUTs shall be placed directly on the horizontal metal ground plane, the point(s) of contact being consistent with normal use but separated from metallic contact with the ground plane by up to 12 mm of insulation.

Equipment designed for both table-top and floor-standing operation shall be tested only in the table-top configuration unless the typical installation is floor-standing, when the respective configuration is used.

Equipment designed for wall-mounted operation shall be tested as table-top EUT. The orientation of the equipment shall be consistent with that of normal operation.